

Guide d'enseignement



**LE JEÛNE PRÉ-SÉDATION-ANALGÉSIE PROCÉDURALE Clientèle hémato-oncologie pédiatrique
PONCTION LOMBAIRE OU DE MOELLE**

Pavillon Charles-Bruneau – Centre mère-enfant Soleil du CHU de Québec

Votre enfant devra subir une sédation-analgésie procédurale pour une ponction lombaire ou ponction de moelle en **après-midi**.

Pour sa sécurité, il devra être **à jeun**. Il ne pourra donc **pas boire et manger comme d'habitude**.

Voici les consignes à respecter :

Règles à suivre pour le jeûne :

- **Après minuit**, le jour de la procédure, les aliments suivants ne peuvent **PAS** être consommés : **aliments frits, aliments gras** (dont le fromage et yogourt), **viande ou substitut** (dont les œufs, les cretons, le beurre d'arachide et le tofu), **aliments riches en fibres ou tout aliment en grande quantité**.
- Il est permis **jusqu'à 6h30 le matin de la procédure** de consommer une **collation légère** : tel que pain grillé, purée de fruits lisses et liquides (incluant le lait).
 - *Voir l'encadré ci-dessous pour les enfants consommant du lait maternel et/ou des préparations commerciales.*
- Il est permis **jusqu'à 10h00 le matin de la procédure** de boire des **liquides clairs** :
 - Eau (ordinaire, sucrée ou gazéifiée)
 - Pédialyte ou Gatorade
 - Jus de pomme transparent.
- Après **10h00**, c'est le **jeûne complet**.

Le lait pour les enfants de 18 MOIS ET MOINS

- Si vous **allaitez**, votre enfant peut boire du **lait maternel** jusqu'à **8h00** le jour de sa procédure
- Si votre enfant prend du **lait maternel autrement que par allaitement** et qu'**aucun ajout d'additif n'est fait pour l'enrichir** (lait maternel pur), votre enfant peut boire jusqu'à **8h00** le jour de sa procédure
- Si votre enfant prend du **lait maternel autrement que par allaitement**, avec **un ajout d'additif pour l'enrichir**, votre enfant peut boire ce lait jusqu'à **6h30** le jour de sa procédure
 - Si vous utilisez des **préparations commerciales pour nourrissons** (ex : Enfamil, Bon Départ, Similac, Nutramigen, Alimentum, etc), ou **d'autres sortes de lait** (soya, amande, vache, chèvre, etc.) votre enfant peut boire jusqu'à **6h30** le jour de sa procédure

*Veuillez vous référer aux consignes ci-haut pour les aliments solides et les liquides clairs

* Si votre enfant prend des **médicaments** de façon régulière, il doit les prendre normalement le matin de l'intervention, au réveil, avec une gorgée de liquide clair de votre choix.

* Si votre enfant est sous **anticoagulothérapie**, veuillez respecter les consignes spécifiques fournies par le médecin ou l'infirmière pivot.

* Si les consignes ci-dessus **ne sont pas respectées**, sa sédation-analgésie procédurale devra être **retardée ou reportée**.

Si vous avez des questions à propos des consignes de ce document, vous pouvez appeler du **lundi au vendredi entre 8h00 et 15h30 : 418-525-4444 poste 40105**